

Révision de l'ombudsman de la couverture du projet minier Osisko par la station de radio locale de l'Abitibi-Témiscamingue.

SOMMAIRE

Le plaignant, qui représente l'industrie de l'exploration minière du Québec, estime que la station régionale de Radio-Canada en Abitibi-Témiscamingue a manqué d'équité dans sa couverture du projet de mine à ciel ouvert à Malartic, proposé par Osisko Exploration. Le plaignant croit que les journalistes étaient sous l'emprise des groupes écologistes et qu'ils n'ont pas donné suffisamment de temps d'antenne aux partisans du projet.

La plupart des cinquante reportages et entrevues de la station d'Abitibi-Témiscamingue sur le projet Osisko, diffusés entre janvier et avril 2009, respectent les *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada.

Toutefois, dans un reportage et trois entrevues, j'estime que les principes de l'équité, de l'exactitude ou de la distance critique n'ont pas été respectés.

Rien ne me permet de dire qu'il y a eu « collusion » entre les journalistes et les opposants au projet Osisko.

LA PLAINTE

Le 17 avril 2009, M. Jean-Pierre Thomassin, directeur général de l'Association de l'exploration minière du Québec, m'a fait parvenir une plainte, dont voici l'essentiel :

« L'association de l'exploration minière du Québec désire se plaindre du traitement accordé depuis plus d'un mois par les journalistes locaux au dossier du projet minier Canadian Malartic de Corporation minière Osisko, aux audiences du BAPE sur ce projet de même que des commentaires totalement partisans et inéquitables de ces journalistes destinés à supporter un regroupement d'écologistes (ils ne sont pas plus que 7-8 personnes) qui veulent interdire la présence de l'industrie minière en Abitibi-Témiscamingue.

L'équipe de journalistes est complètement sous l'emprise du groupe de contestataire regroupés sous le nom de la "Coalition pour que le Québec ait meilleure mine". Les membres de ce groupe contestataire ont constamment l'antenne, autant à l'émission les "Matins en or" que celle du "Radio magazine" en après midi et évidemment aux nouvelles locales. On a même essayé de me piéger dans une entrevue en direct suivie immédiatement d'une autre entrevue avec un des membres du groupe contestataire (nul autre que Richard Desjardins), à qui on aurait sûrement donné toute la latitude de commenter mes propos sans que je puisse évidemment répliquer. (...) »

Le 6 mai 2009, M^{me} Geneviève Guay, directrice du Traitement des plaintes et des Affaires générales à l'Information, lui envoie une réponse, dont voici des extraits :

« (...) Pour vous répondre en connaissance de cause, nous avons procédé à une large revue de la liste des entrevues et reportages présentés à notre station de radio sur le sujet. J'ai personnellement écouté avec attention un certain nombre de ces entrevues et reportages. Une autre rédactrice en chef a fait de même.

Tout ce que nous avons lu et entendu nous amène à conclure que notre équipe de journalistes a fait preuve d'un souci d'équité et d'équilibre constant et a permis que tous les points de vue puissent s'exprimer librement à l'antenne de Radio-Canada. À aucun moment je n'ai senti de biais contre le projet. Les invités reçus à nos émissions, ou interviewés dans nos bulletins de nouvelles ont pu exprimer des nuances de toutes sortes sur plusieurs des aspects du dossier. Toutes les entrevues sont menées sur un ton courtois et les invités ont le temps d'exposer leurs idées clairement. C'était le cas notamment dans la dernière entrevue que vous avez vous-même accordée à notre radio, le 13 février dernier et que j'ai écoutée en entier.

Bien sûr, les animateurs posent parfois des questions difficiles à leurs invités. Nous estimons que c'est bel et bien le rôle d'un bon interviewer de poser des questions difficiles et de s'assurer que les réponses aux questions soient claires et concrètes. En posant de vraies questions et en relevant les imprécisions dans la réponse de son invité, l'interviewer lui permet de mieux s'expliquer. Les réponses de l'invité permettent au public de bien évaluer la situation. Et si l'invité offre des réponses solides, il y a de bonnes chances que cela soit à son avantage.

Il ne faut pas croire que cette façon de mener les entrevues signifie que l'animateur exprime une opinion personnelle. Les journalistes et les animateurs des émissions d'information de Radio-Canada sont tenus à la plus stricte neutralité dans les grands débats publics et nous sommes convaincus que les journalistes de notre station d'Abitibi-Témiscamingue ont pris leurs responsabilités très au sérieux et n'ont pas tenté d'influencer leur public en faveur d'une option ou l'autre. (...)

Vous avez refusé la dernière proposition d'entrevue parce que vous y avez vu un piège. Votre perception venait du fait que le chanteur et environnementaliste Richard Desjardins devait être interviewé après vous, sans possibilité de réplique de votre part. Lorsque nous recevons deux invités aux idées opposées, à moins de les recevoir ensemble, il y en a forcément un des deux qui doit être diffusé en second lieu. Il ne s'agit pas d'un piège, mais bien d'une pratique usuelle dans tous les médias. (...) »

Cette réponse n'a pas satisfait M. Thomassin, qui a répliqué le 1^{er} juin par une critique de six pages de certaines entrevues diffusées par la station de l'Abitibi-Témiscamingue :

« (...) nous croyons qu'il y a eu collusion entre les journalistes de la station locale et les groupes d'opposants afin d'organiser ce débat médiatique, et ce, sans que l'autre partie (les citoyens et entreprises favorables au projet) ne puissent y participer en toute connaissance de cause.

Il s'agit là d'une malhonnêteté intellectuelle évidente de la part des journalistes de la station et d'un traitement tout à fait inéquitable envers ceux qui appuient ce projet. (...) »

LA RÉVISION ¹

Afin de répondre à l'Association de l'exploration minière du Québec, j'ai écouté l'ensemble des entrevues et des reportages que la station de l'Abitibi-Témiscamingue m'a fourni. Il s'agit d'une soixantaine d'entrevues et de reportages. Ce qui est en cause, il faut le préciser, c'est la couverture que la radio régionale de Radio-Canada en Abitibi-Témiscamingue a faite d'un dossier chaud : celui du projet de mine d'or à ciel ouvert d'Osisko exploration, en plein cœur d'une petite ville, Malartic.

La nécessité d'un débat

Le plaignant, qui représente les intérêts des entreprises faisant de l'exploration minière, croit que Radio-Canada n'a pas à faire de débat autour de la pertinence des projets de mines à ciel ouvert. En vertu de la liberté de la presse, les salles de rédaction peuvent diffuser des débats sur les sujets de leur choix, à condition qu'elles respectent les principes d'exactitude, d'équité et d'intégrité. Ce n'est pas à l'industrie minière de dicter aux journalistes l'angle de couverture à choisir. La libre circulation des idées est une valeur fondamentale de notre société.

Le projet de mine d'or à ciel ouvert qu'Osisko Exploration propose est sans précédent à bien des égards. Ce serait la plus importante mine d'or à ciel ouvert au Canada : on parle d'une fosse d'un kilomètre et demi de long, qui pourrait contenir la Tour Eiffel. C'est aussi une première, car il faudra déménager 200 habitations, soit un résident sur cinq, pour exploiter cette mine située dans la ville même de Malartic. Autre élément notable : l'entreprise a commencé à déménager des maisons avant même que le projet soit approuvé par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Ce projet suscite intérêt et inquiétude, puisque environ 300 personnes ont assisté aux audiences du BAPE au printemps. Il était donc essentiel que la radio publique fasse une large place à l'analyse de ce qui promet d'être un énorme et bruyant chantier, employant au moins 400 personnes durant les 10 ans d'exploitation. Cette méthode, qui consiste à exploiter des sols contenant peu d'or en déplaçant des tonnes de minerai, risque de se répandre si le prix du métal précieux reste élevé. Les journalistes ont donc de bonnes raisons de vouloir débattre de questions plus globales que le projet Osisko. Ils ont toute la latitude nécessaire pour le faire. Toutefois, il faut qu'ils s'assurent de présenter aux auditeurs une diversité de points de vue.

Osisko a commandé une enquête au début de 2008 et, parmi les 593 résidents de Malartic qui ont répondu à un questionnaire, 83 pour cent se disent plutôt ou entièrement favorables à la mine. Mais il ne s'agit pas d'un sondage fait selon des méthodes reconnues. On ne sait donc pas, de façon certaine, l'opinion des gens de Malartic et plus généralement de l'Abitibi sur cet ambitieux projet. Les journalistes doivent donc être très prudents, car ils ne peuvent évaluer si les élus reflètent ou non le sentiment populaire ou si les groupes de pression critiques représentent un véritable courant d'opinion ou une poignée de contestataires. Comment, dans ces conditions, être équitable et équilibré envers les différents points de vue? C'est une tâche difficile.

¹ Annexe I : le mandat de l'ombudsman

D'un côté, ceux qui sont pour le projet Osisko, soit les élus de la Municipalité régionale de comté (MRC), les gens d'affaires et ceux qui espèrent obtenir un emploi ou des retombées du projet; de l'autre côté, ceux qui sont contre ou qui ont des réserves face à cette mine à ciel ouvert, soit une douzaine de groupes écologistes (tous sauf un sont de l'extérieur de l'Abitibi) et un comité de citoyens de Malartic, regroupés depuis avril 2008 dans la *Coalition pour que le Québec ait meilleure mine*.

Voici comment l'équité et l'équilibre sont définis dans les *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada :

« L'équité : l'information rapporte les faits pertinents, reflète impartialement les points de vue significatifs et traite avec justice et dignité les personnes, les institutions, les problèmes et les événements. »
(NPJ, III. Principes, 2)

« L'équilibre : les émissions qui traitent de sujets controversés doivent présenter, de façon équitable, l'éventail complet des opinions pertinentes. Par équitable, on entend ici juste et raisonnable : il faut tenir compte du poids relatif des opinions, de leur importance réelle ou de leur signification éventuelle. (...) »
(NPJ, III. Principes, 5)

Le débat sur le mérite de ce gigantesque projet a clairement dépassé les limites de Malartic. Les journalistes peuvent donc très bien interviewer des gens d'un peu partout afin d'apporter un éclairage nouveau sur le débat. D'ailleurs, les écologistes ne sont pas les seuls à ne pas être originaires de Malartic. Plusieurs élus de l'Abitibi et même le Montréalais Marcel Côté, de SECOR, se sont eux aussi prononcés pour le projet, car ils se sentent interpellés.

Par conséquent, je ne crois pas qu'un comité de citoyens perde toute crédibilité si ses porte-parole vivent à quelques kilomètres de Malartic et non dans la ville même. Il est vrai qu'on ne sait pas combien de personnes le *Comité de vigilance de Malartic* représente. Mais ces mêmes questions de représentativité se posent aussi pour l'autre comité, le *Groupe de consultation de la communauté*, mis sur pied par Osisko et la ville de Malartic.

La couverture se divise en deux parties distinctes. Les courts reportages de nouvelles inclus dans les bulletins locaux et les plus longues entrevues (entre 5 et 12 minutes) réalisées par les deux émissions quotidiennes produites à Rouyn, *Des matins en or*, de 6 h à 9 h du matin, et *Le radio magazine*, de 15 h à 17 h.

Les reportages

En général, j'ai trouvé que les reportages faits par les journalistes locaux étaient équitables. Ils ont rapporté une variété d'opinions *pour* ou *contre* le projet, que ce soit l'entrée en scène du chanteur Richard Desjardins, qui s'oppose à cette mine à ciel ouvert, ou l'appui donné à Osisko par les maires de la MRC de la Vallée-de-l'Or. Je n'ai pas décelé de parti pris.

Par contre, les recherches que j'ai effectuées m'amènent à formuler des réserves quant au reportage diffusé le 17 mars 2009 sur le parc à résidus d'East Malartic. Grâce à une demande d'accès à l'information, la salle des nouvelles de Rouyn a obtenu un d'intérêt public émanant du ministère des Ressources naturelles révélant que le « parc à résidus de la East Malartic est sous contrôle et ne nécessite pas de restauration à court terme ».

Il était légitime de diffuser cette information puisque le public ne savait pas que ce site n'était pas « prioritaire ». Toutefois, il était inexact de dire que le ministère des Ressources naturelles « réfutait » les prétentions d'Osisko à l'effet que ce parc à résidus était « problématique ». Au Ministère, on m'indique qu'East Malartic est en effet considéré problématique, car c'est « le plus grand site de résidus miniers au Québec, il couvre 500 hectares ». Or, ces résidus sont générateurs d'acides. Pour l'instant, les résidus sont contenus, et l'eau qui en sort n'est pas contaminée. Toutefois, au Ministère, on m'indique qu'à cause de l'acidité des résidus, ce site est une « bombe à retardement » et que, de toute façon, le gouvernement devait le restaurer à moyen et à long terme.

Le journaliste Marc Simard n'aurait donc pas dû conclure que le Ministère contredisait l'analyse d'Osisko sur la simple base de l'utilisation du mot « problématique ». Si l'entreprise avait prétendu qu'il s'agissait d'un site « prioritaire » ou que l'eau était contaminée par les résidus, il y aurait eu matière à mettre en contradiction Osisko et les autorités gouvernementales. Notons que Marc Simard dit avoir tenté à deux reprises d'obtenir une réaction d'Osisko au document confidentiel. Il n'a pas eu de retour d'appel. L'entreprise n'a pas retourné mes propres appels. Par ailleurs, l'animateur du *Radio magazine*, Bruce Gervais, qui voulait creuser davantage ce dossier, a lui aussi tenté d'obtenir des entrevues, sans succès, avec Osisko et la porte-parole du ministère des Ressources naturelles. L'émission a donc invité Simon Laquerre, du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue, à réagir à ces révélations. Ce dernier a dit en ondes que la restauration du site de résidus d'East Malartic était « une bonne nouvelle » pour l'environnement, ce qui rétablit un peu les choses.

Les entrevues

La plupart des entrevues faites dans les émissions *Des matins en or* et *Le radio magazine* respectent les *Normes et pratiques journalistiques*. Dans la plupart des cas, il y a eu un effort d'équité. Par exemple, le 15 avril, soit au moment des audiences du BAPE, on a entendu successivement la présidente de la Fédération des chambres de commerce du Québec, Françoise Bertrand (pour le projet Osisko), et le chanteur Richard Desjardins de l'*Action Boréale* (contre). L'entrevue de Bruce Gervais avec Richard Desjardins est faite sur un ton critique. Le plaignant, Jean-Pierre Thomassin, a refusé ce jour-là d'accorder une entrevue car il estimait qu'on avait tenté de lui tendre un piège. Je ne peux me prononcer sur cette question, car les versions de messieurs Gervais et Thomassin sont contradictoires et je n'ai pas assisté à leur conversation téléphonique.

Du 26 janvier au 17 avril 2009, les animateurs ont interrogé neuf fois des membres de la *Coalition pour que le Québec ait meilleure mine* dans les émissions que j'ai écoutées. Du côté des partisans du projet, j'ai repéré huit invités : Jean-Sébastien David,

vice-président au développement durable chez Osisko (26 janvier), Jean-Pierre Thomassin, de l'Association de l'exploration minière du Québec (13 février), le maire de Malartic, André Vézeau (4 février), Guy Lemire du *Groupe de consultation de la communauté* (17 février), Sean Roosen, président d'Osisko Exploration (23 février), Simon Letendre, de la Conférence régionale des élus (12 mars), Pierre Dufour, directeur général du CLD de la Vallée-de-l'Or (14 avril), et Dan Tolgyesi, président-directeur général de l'Association minière du Québec (16 avril).

La couverture ne peut pas seulement s'évaluer en terme de nombre d'entrevues *pour* et *contre* la future mine à ciel ouvert. J'ai donc écouté attentivement la façon dont ces entrevues étaient menées. J'ai aussi élargi mon analyse aux sujets « miniers » qui pouvaient avoir une influence sur ce que les auditeurs pensaient du projet Osisko, notamment la publication du rapport du Vérificateur général du Québec, Renaud Lachance, sur la gestion de l'industrie minière (un sujet qui a été couvert équitablement).

Durant la période en cause, dans trois cas, j'estime qu'il y a eu un manque d'équité ou de sens critique dans le choix des invités ou le traitement de l'information :

- Le 4 février 2009, deux auteurs du livre-choc *Noir Canada : pillage, corruption et criminalité en Afrique* sont invités à l'émission *Des matins en or*, car ils sont de passage à Rouyn pour donner une conférence. Le sujet est intéressant, d'autant plus que les auteurs décrivent l'Abitibi comme le « Congo du Québec ». Mais, étant donné que la véracité de certaines allégations contre les entreprises minières en Afrique (mineurs enterrés vifs, déplacements de populations) étaient contestées sur la place publique, il aurait été souhaitable que l'animateur explique que le livre rapporte une série d'allégations, de déductions et non des faits prouvés. Quand aucun invité ne peut apporter un autre point de vue, il revient à l'animateur de se faire « l'avocat du diable », particulièrement dans un sujet controversé comme celui-là. Bruce Gervais m'explique qu'il avait bel et bien lu le livre lors de sa parution au printemps 2008 et, qu'à l'époque, il avait fait toutes les mises en garde nécessaires dans une entrevue avec l'éditeur. L'animateur croit qu'il a pris suffisamment de recul le 4 février en posant la question suivante : « Vous maintenez que ces poursuites sont des poursuites bâillon destinées à vous faire taire alors que les faits que vous rapportez dans ce livre sont tirés de documents publics et crédibles? » J'estime que l'animateur ne fait pas la distinction assez clairement entre « faits » et « allégations » et que les auditeurs ne peuvent se rappeler d'une entrevue diffusée neuf mois plus tôt.
- Le 31 mars, au lendemain d'une séance d'information sur les mines à ciel ouvert, *Des matins en or* diffusait non pas une mais deux entrevues avec des environnementalistes. L'une avec la porte-parole du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue et l'autre avec la *Coalition pour que le Québec ait meilleure mine*. Il y a là un manque d'équité puisque justement organisateurs de la séance d'information déploraient l'absence de représentants de l'industrie. Pourquoi ne pas avoir invité en studio une personne qui travaillait dans l'industrie ou un universitaire, bref, quelqu'un qui pouvait expliquer pourquoi ceux qui étaient pour le projet n'osaient pas s'exprimer? L'animateur Frédéric Laflamme croit qu'il était pertinent d'entendre ce matin-là Henri Jacob de *l'Action Boréale* critiquer le Conseil régional de l'environnement car cela illustre les

divisions entre écologistes. Selon moi, avant de faire ce débat pointu entre intervenants du même camp, il faudrait qu'un partisan du développement minier puisse expliquer son point de vue. Ce n'est pas parce qu'Henri Jacob appelle en studio pour réagir qu'il faut lui céder l'antenne. On l'avait déjà entendu plusieurs fois dans les semaines précédentes.

- Une bonne partie de l'entrevue du 14 avril avec le porte-parole de la *Coalition pour que le Québec ait meilleure mine*, Ugo Lapointe, me semble complaisante. La coalition a bénéficié de beaucoup de temps d'antenne au début et à la fin de l'entrevue pour carrément inviter les gens à 18 heures ce soir-là à son « rassemblement citoyens », pour mousser la présence du chanteur Richard Desjardins et donner des éléments en « primeur » sur le mémoire qui a été déposé au BAPE par la coalition (en prenant bien soin de dire qu'elle gardait des « primeurs » pour plus tard). Est-ce le rôle d'une émission d'actualités d'inviter un groupe de pression à convoquer les citoyens à une manifestation? Je suis consciente que cela se fait régulièrement dans les chaînes d'information continue, mais cela évoque la possibilité d'une manipulation des médias. Bruce Gervais me dit que ce n'était pas du tout son objectif et qu'il a invité Ugo Lapointe pour lui faire dire clairement, une fois pour toutes, qu'il était contre le projet Osisko. J'estime toutefois que, ce jour-là, l'animateur du *Radio magazine* a mené une entrevue plus serrée, et a posé des questions plus critiques à Pierre Dufour (favorable au projet Osisko) qu'à Ugo Lapointe (contre le projet Osisko).

Conclusion

La plupart des cinquante reportages et entrevues de la station d'Abitibi-Témiscamingue sur le projet Osisko, diffusés entre janvier et avril 2009, respectent les *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada.

Toutefois, dans un reportage et trois entrevues, j'estime que les principes de l'équité, de l'exactitude ou de la distance critique n'ont pas été respectés.

Rien ne me permet de conclure qu'il y a eu « collusion » entre les journalistes et les opposants au projet Osisko.

Julie Miville-Dechêne
Ombudsman, Services français
Société Radio-Canada
2009-07-13

ANNEXE 1 : Le mandat de l'ombudsman

Le mandat de l'ombudsman consiste à :

...juger si la démarche journalistique ou l'information diffusée qui fait l'objet de la plainte enfreint les dispositions de la politique journalistique de Radio-Canada...

aussi appelée *Normes et pratiques journalistiques* (NPJ, accessible à l'adresse Web suivante : www.radio-canada.ca/apropos/ombudsman/).

Cette politique s'appuie sur trois principes fondamentaux : l'exactitude, l'intégrité et l'équité.

L'exactitude : L'information est fidèle à la réalité, en aucune façon fausse ou trompeuse. Cela exige non seulement une recherche attentive et complète, mais une langue châtiée et des techniques de présentation sûres, y compris pour les éléments visuels.

L'intégrité : L'information est véridique, sans déformation visant à justifier une conclusion particulière. Les professionnels de l'information ne tirent pas profit de leur situation avantageuse pour faire valoir des idées personnelles.

L'équité : L'information rapporte les faits pertinents, reflète impartialement les points de vue significatifs et traite avec justice et dignité les personnes, les institutions, les problèmes et les événements. (NPJ, III,2)

La politique journalistique est un ensemble de règles que la Société Radio-Canada s'est données au fil des ans. Ces règles, qui visent à développer un journalisme d'excellence, vont bien au-delà des prescriptions de la Loi; elles proposent un idéal difficile à atteindre, mais vers lequel tous les artisans doivent tendre.

Une description détaillée du mandat de l'ombudsman se trouve à la même adresse Web.